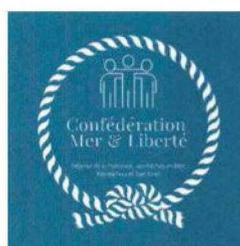




## POLITIQUE FÉDÉRALE **Naissance d'une confédération**

Rappelez-vous, dans l'interview réalisée pour le numéro 452 de Pêche en Mer, Jean Mitsialis, président de la FNPP, nous annonçait souhaiter l'instauration d'une confédération, à savoir une alliance de fédérations des pêches en mer. C'est désormais



mais chose faite, la confédération appelée « mer et liberté » est désormais opérationnelle.

Elle regroupe, la ENPP, la FFPS, la FFESSM, la FNPSA et la COMPA. Ses prérogatives sont les suivantes :

-Fédérer des groupements ayant pour objet, en France, la pratique de la plaisance ; des pêches récréatives ou sportives.

- Mutualiser les moyens, e quota du thon rouge, les bagues...
- Assurer la représentation, la promotion et la défense des activités de loisirs maritimes et de leurs pratiquants, notamment auprès de toute autorité ou institution publique ou privée, française, européenne ou internationale.

A engager, au nom des regroupements qui la composent ou avec eux et dans le respect de leurs prérogatives, toute action ou activité d'intérêt commun.

- Participer à la gestion de la ressource maritime, en collaboration avec les services de l'État.
- Protéger la faune, la flore et l'environnement marin notamment en facilitant le travail des organismes de recherches scientifiques, en collaborant à la surveillance de tous procédés illicites ou abusifs.
- Assurer et respecter l'autonomie des groupements qui la composent et qui se conforment aux statuts de la confédération.

Dans ce cadre les fédérations accèdent à la demande du gouvernement à savoir d'avoir un interlocuteur unique.

